

CONSIGNES DE SECURITE

Document de référence : Recueil d'instruction générale
De sécurité d'ordre électrique UTE 18-510 et Décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988

**POUR EVITER TOUT ACCIDENT, IL FAUT IMPERATIVEMENT
RESPECTER LES CONSIGNES DE SECURITE
CI-DESSOUS :**

- **NE FAIRE AUCUNE OPERATION DE CABLAGE SOUS TENSION ;**
- **METTRE HORS TENSION DES QUE LES MESURES OU ESSAIS SONT TERMINES**
- **UTILISER DES OUTILS ISOLES (TOURNEVIS, PINCES...) ET DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE.**

CES RECOMMANDATIONS SONT VALABLES POUR LA REALISATION, LA MISE EN SERVICE ET LA MAINTENANCE.

LU ET APPROUVE :

Le candidat : M. Signature :

N° :

Date :

Académie Montpellier		
C.A.P.	PREPARATION ET REALISATION D'OUVRAGES ELECTRIQUES	Session : 2009
EP2 – REALISATION		Durée : 7 h
Coefficient : 8		
Ce document comporte 1 page	page : 1/1	CONSIGNES DE SECURITE